

**LOI N° 2015-28 DU 22 OCTOBRE 2015**

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé par échange de courrier, le 07 avril 2015, entre la République du Bénin et EXIMBANK de Chine, dans le cadre du financement du Projet de Développement des Infrastructures des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication Large Bande Nationale (PDI2T).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 08 octobre 2015.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de quatre cent quatre vingt seize millions (496 000 000) de Yuans RMB, soit quatre vingt millions (80 000 000) de dollars US, équivalent à quarante milliards (40 000 000 000) de francs CFA environ, (1 dollar = 500 francs CFA), signé par échange de courrier, le 07 avril 2015, entre la République du Bénin et EXIMBANK de Chine, dans le cadre du financement du Projet de Développement des Infrastructures des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication Large Bande Nationale (PDI2T).

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2015.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



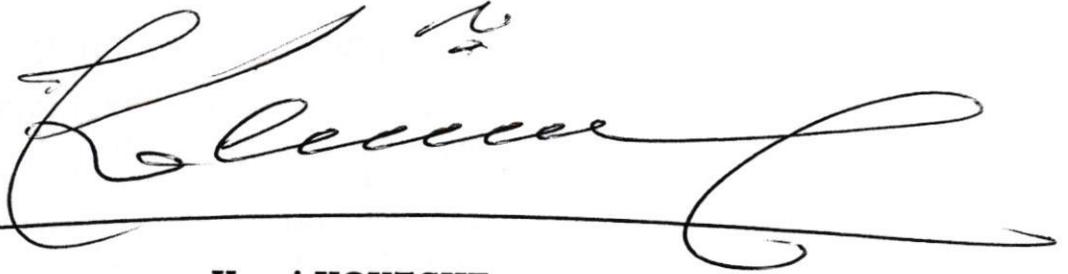
**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre chargé du Développement Economique,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques  
et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



**Lionel ZINSOU**

Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie,  
des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



**Komi KOUTCHE**

Le Ministre de la Communication  
et des Technologies de l'Information et de la Communication,



**Etienne KOSSI**

**AMPLIATIONS :** PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/DEEPPPBG 2 - MEFPD 2 - MCTIC 2-  
AUTRES MINISTERES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3-  
BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

